	Descriptif de fonction Conseiller socioprofessionnel	Document N° :	002.10
		Géré par :	Diad
		Pages :	1 sur 1
		Version du :	16.01.2023

Afin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture, ce document utilise le masculin générique.

Titre : Conseiller socioprofessionnel

Mesure : BIO+

Ligne hiérarchique : Le responsable de mesure

Suppléance : Les membres de l'équipe ou le responsable de mesure

Lieu de travail : Chemin du Chêne 7, 1020 Renens

1. Mission générale du poste

Accompagner les participants en vue d'une intégration socioprofessionnelle en privilégiant l'orientation vers une voie de formation professionnelle qualifiante, ceci dans le respect de la Charte de l'Association Mobilet'.

2. Domaines clés de responsabilités et tâches liées à celles-ci

- Accompagner le participant dans l'élaboration de son projet professionnel
  - S'assurer que le participant remplisse toutes les conditions requises pour suivre la mesure
  - Prendre en compte sa situation personnelle et élaborer un programme adapté
  - Evaluer la faisabilité de son projet professionnel et le soutenir dans sa réalisation
  - Planifier le programme avec le participant
  - L'accompagner dans ses démarches pour une entrée en formation
  - Gérer les absences
  - Mener des entretiens individuels réguliers tout au long de la mesure
  - Consigner après chaque entretien toute information et observation utile dans le journal de la base de données
  - Etablir des bilans réguliers et un bilan final avec le participant et le réseau
  - En cas de fin de mesure sans solution ou d'interruption, l'orienter vers une autre structure adaptée à sa situation

- Animer des activités de groupe
  - Proposer et animer des ateliers dans divers types d'activité
  - Animer l'atelier TRE selon les besoins internes

- Collaboration avec les différents intervenants
  - Transmettre toutes informations utiles aux collègues impliqués dans le suivi des participants
  - Collaborer avec les conseillers socioprofessionnels, les enseignants, les MSP ou autres intervenants de l'Association Mobilet'
  - Favoriser et maintenir le lien avec le réseau professionnel
  - Être la personne de contact vis-à-vis des assistants sociaux, des case-manager de la T1, des entreprises, des parents de participants mineurs, etc.)
  - Participer au colloque d'équipe et à la supervision

- Veiller au respect du cadre et de la mission de la mesure
  - Prendre connaissance du référentiel de prestations des MIS-T
  - Informer la hiérarchie en cas de dysfonctionnement au sein de la mesure
  - Participer au maintien, au développement et à l'amélioration de l'organisation interne
  - Veiller à la maintenance des locaux et au respect du matériel
  - Respecter l'astreinte au secret de fonction ainsi que le règlement sur la protection des données

3. Compétences requises

- Compétences relationnelles
- Compétences administratives et rédactionnelle
- Connaissances des métiers et de leurs exigences